



Pas de retour sur demande de congés

Par **portenaioik**, le **04/03/2013** à **11:36**

bonjour,rnrnJ'ai posé 1 semaine de congé le 14 février en même temps que tout mon département (5 personnes). Donc on s'est arrangé entre nous pour remédier notre absence respective et ne pas affecter les dossiers.rnJe voudrai réserver des billets pour fin mars et quand j'ai relancé la responsable le 18, elle m'a répondu "1 semaine après avoir reçu le souhait de toute l'agence (11 personnes)." cela a était fait le 20.rnNous sommes le 3 mars, toujours rien, toujours des raisons et mes billets augmentent de jour en jour remettant en cause mon voyage puisque aucune assurance ne rembourse même partiellement les frais si pas d'accord de la direction sur les dates.rnJ'ai un collègue qui a même demandé la semaine prochaine il y a maintenant 45 jours et il est dans le même cas.rnque faire ? y atil un délai max de réponse suite à la demande sachant que c'est tout le temps pareil, des réponses à la dernière minute alors qu'ils imposent une obligation de poser un RTT dix jours avant la date voulue et réponse 2 jours avant. nous dépendons de la charte de la publicité.rnMerci d'avance

Par **berryjus**, le **13/03/2013** à **14:50**

faut savoir que les vacance faut les pose à 1 mois ou 2 mois avant le départ des vacances celon les entreprise, pour ce qui est de vos date surement elle non pas était pris en compte par la reponsable et que ne pourra pas poser vos vacances!Et peut etre pour de bonne raison (etes vous aller au service responsable des congé pour reclamé et savoir se qui en devenez, et les raison de tout se temps d'attente, ou que vos congé non pas était pris en compte?)souvant les entreprise prennent un certain nombre de personne pour partir le premier moi ou deuxieme moi en vacance et les autre quand les autres seront rentrée de vacance. pour se qui et du billet vous prenez un billet échangeable et remboursable sa marche tres bien! si vous pouvez pas y aller vous vous faites remboursé si vous pouvez mais pas à la date réclamé

échangé le 48h avant le départ marqué sur le billet et reporté a votre date souhaité mais pour les vacances aller en face des responsable des congé ou au RH il y a que qui peuvent décidé si il l'on fait ou pas et si il vont le faire celons la direction, si ils ont accepté. des fois faut allé les voir car si non il se dépêche pas ou bien il vous les ont poussez mais pas prévenu vous pouvez que voir avec eux!

Par **moisse**, le **13/03/2013** à **19:18**

L'organisation de l'entreprise est une attribution qui relève du chef d'entreprise. A ce titre il a la prérogative exclusive d'organiser l'ordre et le planning des départs en congés. Il doit toutefois en faire part aux instances du personnel quand elles existent (ici avec 11 personne il devrait y avoir un délégué du personnel). Certaines conventions collectives prévoient des modalités de fonctionnement. Le chef d'entreprise doit pouvoir démontrer avoir permis à son personnel de prendre les congés payés, c'est une obligation de santé publique. Sachant que l'absence de réponse à une demande, y compris de cp, équivaut à un refus, l'employeur qui ne met pas en place en temps utile, soit un planning, soit une procédure de souscription, d'autorisation ou de refus d'octroi de congés manque gravement à une obligation essentielle. Après tout dépend de la combativité du personnel. Une première voie consiste à présenter vos doléances en groupe auprès de votre responsable, et d'agiter le spectre de l'ambiance qui se pourrit, de ses obligations civiles ET pénales, puisqu'un incident du travail dont il serait démontré qu'il est dû à un état de fatigue engagerait la responsabilité personnelle du responsable pénal. Et je vous prie de croire que cela existe.